Informations de base

2021/2695(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation au Tchad **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux **Zone géographique** Tchad	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
20/05/2021	Décision du Parlement	T9-0253/2021	Résumé
20/05/2021	Débat en plénière		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/2695(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0289/2021	19/05/2021	
Proposition de résolution		B9-0290/2021	19/05/2021	
Proposition de résolution		B9-0291/2021	19/05/2021	
Proposition de résolution		B9-0292/2021	19/05/2021	
Proposition de résolution		B9-0293/2021	19/05/2021	
Proposition de résolution		B9-0294/2021	19/05/2021	
Proposition de résolution		B9-0295/2021	19/05/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0253/2021	20/05/2021	Résumé

Résolution sur la situation au Tchad

2021/2695(RSP) - 20/05/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 635 voix pour, 27 contre et 31 abstentions, une résolution sur la situation au Tchad.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renouveau, Verts/ALE et ECR.

Pour rappel, le 20 avril 2021, le président tchadien Idriss Déby Itno, au pouvoir depuis 31 ans, est décédé lors d'une confrontation militaire avec des groupes rebelles, un jour après avoir été déclaré vainqueur des élections présidentielles du 11 avril 2021.

Après la mort d'Idriss Déby, le Conseil militaire de transition a organisé un transfert inconstitutionnel du pouvoir et mis en place un gouvernement de transition dirigé par Mahamat Idriss Déby, fils du Président tchadien. Le Conseil militaire de transition a suspendu la constitution, dissous le gouvernement et l'Assemblée nationale, et mis en place une «charte de transition» pour remplacer la constitution pour une période de 18 mois, renouvelable une fois.

Le Parlement a déploré l'assassinat du Président Idriss Déby et les récentes violences et pertes de vies humaines dues aux attaques des groupes armés dans la région. Il a réitéré sa préoccupation face à la crise prolongée au Tchad et à la situation sécuritaire instable dans le nord, et condamné fermement les violations répétées des droits de l'homme et du droit international et humanitaire.

En outre, il a également condamné la prise de pouvoir militaire perpétrée par le Conseil militaire de transition le 20 avril 2021, la suspension subséquente de la Constitution tchadienne et la dissolution du gouvernement. Il a rejeté la mise en place d'une charte qui n'a pas été soumise à une consultation démocratique.

Convaincu que les divisions actuelles au sein de la société tchadienne ne peuvent être résolues par des moyens militaires, le Parlement a appelé toutes les parties à s'abstenir de toute action violente, à s'engager dans un dialogue politique et à préserver la vie de la population civile. Il a appelé le Conseil militaire de transition à assurer un retour rapide et sans entrave à l'ordre constitutionnel et à veiller au respect des valeurs démocratiques. Il a noté que la nomination d'un gouvernement civil de transition comprenant des membres de certains groupes d'opposition est un premier pas vers le retour à l'ordre constitutionnel.

La résolution a appelé la communauté internationale à soutenir le Tchad dans ses efforts vers la démocratie.

Le Parlement a souligné que le Tchad est et doit rester un partenaire solide de l'UE et a réitéré son engagement à assurer le dialogue et une solution pacifique à la crise politique actuelle. Les fonds de l'UE alloués à la région devraient cependant être évalués pour s'assurer qu'il n'y a pas de mauvaise utilisation des fonds.